



PRÉFET  
DE  
MAINE-ET-LOIRE

Angers,  
le 18 août 2017

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### CONFIRMATION DE LA PRÉSENCE DE CYANOBACTÉRIES RESPONSABLES DU DÉCÈS DE CHIENS APRÈS UNE BAINNADE DANS LA LOIRE

Les analyses effectuées à l'endroit de la baignade de chiens décédés ont permis de confirmer la présence de deux genres d'algues de la **famille des cyanobactéries dont la toxicité est reconnue : OSCILLATORIA et FORMIDIUM**. Ces deux algues sont reconnues comme secrétant des neurotoxines en particulier et notamment l'**anatoxine** mise en évidence dans plusieurs cas de mortalité de chien dans d'autres départements.

Ces algues se développent sur des supports (cailloux, graviers..). Elles restent donc en général au fond des cours d'eau mais **dans certaines conditions particulières, telles que l'étiage sévère que nous connaissons, elles apparaissent à la surface** et forment des amas noirâtres particulièrement visibles et abondants **sur la Loire et sur le Louet**.

La baignade du Louet à Rochefort sur Loire ne présente pas d'amas importants. La qualité de l'eau y est régulièrement contrôlée et conditionne son accessibilité. Il est cependant conseillé de se doucher avec soin après une baignade en eau douce.

**Ailleurs sur le Louet, il est formellement déconseillé de se baigner, de laisser se baigner ou s'abreuver les animaux, comme c'est le cas pour la Loire, où la préfecture rappelle que la baignade est strictement interdite.**